

DEMANDE D'UNE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Votre Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport conformément aux dispositions de l'article 109 du Règlement.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (fascicules nos 12, 13, 14, 15, 19, 20, 23 et 24 qui comprennent le présent rapport) est déposé.

658 ne tiennent pas compte de l'échantillon soumis. La catégorie des cartes multiservices est exclue. La catégorie des cartes bancaires ainsi que les cartes de crédit sont incluses dans la catégorie des cartes de clients comprend les cartes de crédit et les cartes de paiement.

Le président,  
GARTH TURNER